

Questions orales

[Français]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT S'IL A L'INTENTION DE RÉALISER LE PROJET DU COMPLEXE GUY FAVREAU À MONTRÉAL

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics.

Depuis quatre ans on a annoncé la construction du complexe Guy Favreau à Montréal, projet qui est fort intéressant. Le ministre disait la semaine dernière à un journaliste que ce projet qui devait antérieurement coûter 140 millions coûterait probablement le double à l'heure actuelle et qu'une étude sur la rentabilité se poursuivait toujours, afin de rassurer tous les intéressés. Le ministre peut-il alors assurer la Chambre que le projet représente toujours un objectif important pour le gouvernement ou peut-il dire si le gouvernement, dans les circonstances, peut abandonner ce projet ou au contraire, si bientôt les travaux commenceront?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je peux dire que le gouvernement a l'intention de procéder en temps et lieu à la construction du complexe Guy Favreau.

* * *

[Traduction]

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LE RAPPORT DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX FILMS PATRONNÉS PAR LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il y a quelque temps, l'ancien secrétaire d'État a demandé au président du Conseil du Trésor d'établir un comité interministériel qui examinerait la politique relative à la présentation de films patronnés par des ministères aux termes des articles 9 et 10 de la loi nationale sur le film. A-t-il reçu le rapport du comité du Conseil du Trésor? Dans l'affirmative, celui-ci sera-t-il déposé à la Chambre ou le ministre fera-t-il une déclaration à ce propos?

● (1200)

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu le rapport mais on m'a dit qu'il me parviendrait sous peu.

M. Friesen: Puisque le gouvernement a l'intention de réduire ses dépenses et que le ministre a annoncé qu'il s'engageait à soutenir les compagnies cinématographiques du secteur privé, pouvons-nous compter sur un changement de politique qui se traduirait par la suppression des articles 9 et 11 de la loi nationale sur le film et l'introduction d'éléments concurrentiels au sein des ministères du gouvernement?

M. Faulkner: Monsieur l'Orateur, j'aimerais approfondir cette question avec le député lorsque nous irons au comité. Je ne doute pas que l'un des objectifs de notre politique actuelle ne soit d'assurer que le secteur cinématographique public est le complément du secteur privé et qu'il ne se

[M. Muir.]

pose pas plutôt en concurrent. La tendance actuelle s'explique par le fait que le secteur privé aujourd'hui est infiniment plus développé qu'il ne l'était il y a dix ans. Nous pouvons poursuivre dans ce sens.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA QUESTION DE L'INCLUSION DES POSTES DE CONTRÔLEURS DU TRAFIC AÉRIEN DANS LA CATÉGORIE BILINGUE

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je voudrais tout simplement répondre à une question posée par l'honorable député de Surrey-White Rock mardi. La réponse est oui.

[Traduction]

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, par souci d'exactitude, je soulève la question de privilège. Mon conseiller en histoire, le député de Hillsborough, me dit que le 18 octobre n'est pas en fait le jour du sixantième anniversaire de naissance du premier ministre. Il est juste une génération plus près de la soixantaine que mon chef.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DÉPÔT D'UNE BIBLIOGRAPHIE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL RELATIFS AUX BILLS C-83 ET C-84

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Grenville-Carleton (M. Baker) qui a demandé des documents et des statistiques concernant le crime, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, une bibliographie des documents de travail ayant trait aux bills C-83 et C-84. Je déposerai deux autres analyses statistiques d'ici quelques jours. Ce sera fait dès qu'elles seront disponibles dans les deux langues.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UN AVIS D'OPPOSITION CONCERNANT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. l'Orateur: J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'une opposition au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest, signée par les députés des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth), de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), de Greenwood (M. Brewin), de Yorkton-Melville (M. Nystrom), de Nickel Belt (M. Rodriguez), de Sault-Sainte-Marie (M. Symes), de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), de Timiskaming (M. Peters) et de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) m'a été adressée conformément à l'article 20 de la loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales, chapitre 2 des SRC, 1970.